

## Les aides aux étudiants : la Mutuelle des Douanes agit, accompagne et soutient les étudiants

Sensible aux difficultés rencontrées par les étudiants, la Mutuelle des Douanes développe depuis plusieurs années son accompagnement auprès de cette population principalement dans les domaines de la santé et du logement.

Ayant toujours à cœur de répondre au mieux aux besoins exprimés par les adhérents, elle a encore fait évoluer son dispositif d'aides et de secours en 2022 à l'attention des étudiants.



### ▪ Evolutions 2022 :

#### **Secours exceptionnel solidarité « spécial étudiants »**

Les enfants étudiants d'adhérents douaniers, Membres participants associés (MPA) ou ayants-droit de la Mutuelle des Douanes, âgés de 18 à 27 ans peuvent bénéficier d'une aide mensuelle de 100 € sous forme de chèque services « Alimentation et Hygiène ».

Pour en bénéficier, l'enfant doit établir sa demande au bureau de l'action solidaire du siège de la Mutuelle des Douanes.

#### **Aide à l'hébergement pour l'évolution et/ou l'insertion professionnelle et/ou la poursuite d'études supérieures**

Une aide financière est proposée

- Aux adhérents de la Mutuelle des Douanes pour des coûts d'hébergement dans le cadre d'un examen /entretien d'embauche, ou de présentation à des épreuves de concours administratifs, douanes ou hors douanes (sous conditions), y compris pour le concours passé par les stagiaires externes des écoles des douanes ;
- Aux étudiants adhérents ou ayants-droit de la Mutuelle des Douanes âgés de 18 à 27 ans pour des coûts d'hébergement dans le cadre d'épreuves de concours d'entrée ou d'entretiens pour intégrer des écoles de l'enseignement supérieur.

Pour bénéficier de la participation financière à hauteur de 50% de la nuitée d'hôtel, plafonnée à 75€ par nuitée, dans la limite de cinq nuitées par année civile et sous réserve d'un trajet domicile/lieu de rendez-vous aller-retour supérieur ou égal à 100 kms, l'adhérent doit établir une demande écrite auprès du bureau de l'action solidaire en y joignant l'original de la facture de l'hébergement et le copie de la convocation.

#### **Prêt MDD Etudes Supérieures**

Les adhérents de la Mutuelle des Douanes qui sont parents d'enfants poursuivant des études supérieures peuvent demander un prêt amortissable Banque Française Mutualiste dont les intérêts sont intégralement pris en charge par la Mutuelle des Douanes. Son montant est compris entre 1 000 € et 5 000 €, remboursable sur une durée de 12 à 60 mois.

Pour en bénéficier, l'adhérent établit une demande motivée auprès du bureau de l'action solidaire.

- **Les aides déjà existantes :**

#### **Aide à la pratique sportive**

L'activité sportive est souvent délaissée, à tort, par les jeunes le temps des études supérieures, par manque de temps et d'argent. Dans une démarche de prévention, la Mutuelle des Douanes souhaite promouvoir la pratique sportive auprès des étudiants boursiers, ayants-droit ou MPA à la Mutuelle des Douanes, en leur octroyant une aide financière annuelle de 150 € (sur présentation de justificatifs).

Pour en bénéficier, l'étudiant doit prendre contact avec le bureau de l'action solidaire du siège de la Mutuelle des Douanes.

#### **Aide financière au logement (sous conditions)**

Le logement pouvant représenter une part importante du budget d'un étudiant, la Mutuelle des Douanes donne un coup de pouce aux familles via une aide financière annuelle destinée aux étudiants, adhérents ou ayants-droit d'adhérents, ou enfants de douaniers non mutualistes. Son montant annuel peut varier de 400 € à 1 000 €, selon les revenus.

Pour en bénéficier, ils doivent être rattachés fiscalement à leurs parents et prendre un logement dans la ville où ils étudient (différente de celle du foyer parental). Un barème de revenus spécifique est appliqué pour les adhérents résidant dans un département d'outre-mer.

#### **Prise en charge partielle de la cotisation santé des étudiants (sous conditions)**

Les adhérents étudiants (MPA) ou ayants-droit de la Mutuelle des Douanes, dont le revenu fiscal mensuel ou celui du foyer parental n'excède pas 5 000 €, peuvent recevoir une aide forfaitaire annuelle de 220 € pour la cotisation à l'offre de santé MGEFI.

#### **Logement intergénérationnel**

La Mutuelle des Douanes promeut depuis plusieurs années la solution du logement intergénérationnel qui peut permettre aux jeunes d'accéder à un logement à des coûts moindres que sur le marché locatif, en échange d'une présence bienveillante et rassurante auprès du senior qui l'accueille dans son logement.

La Mutuelle des Douanes apporte une aide financière à ses adhérents et à ses bénéficiaires s'engageant dans la cohabitation intergénérationnelle. Cette aide pour les frais d'inscription à l'association/réseau s'élève à 350 € par an, dans la limite des frais engagés. Un partenariat a été conclu avec le réseau Cohabilis qui fédère plusieurs associations sur le territoire et qui propose un suivi sérieux des jeunes et des seniors qui souhaitent s'engager dans une cohabitation intergénérationnelle

Pour avoir plus de renseignements et faire une demande, nous vous invitons à contacter le bureau de l'Action Solidaire au siège de la Mutuelle des Douanes :

- soit par téléphone au 01.40.03.94.47 ou 93.72 ou 94.43
- soit par mail à l'adresse suivante : [action-solidaire@mutuelledesdouanes.fr](mailto:action-solidaire@mutuelledesdouanes.fr)